Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260623-260608-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 18 juin 2026

Membres afférents au conseil municipal	: 15	
Membres en exercice	: 15	
Membres qui ont pris part à la délibération	: 15	
Date de la convocation	:	12 juin 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	23 juin 2026
Date d'affichage	:	23 juin 2026

Délibération N° 26-06-08

L'an deux mille vingt-six et le 18 juin à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.
Excusés : F. PERRIER. (Procuration à M. LACAZE)

Secrétaire de séance : F. GERMAIN

Objet de la délibération :
Indemnité de gardiennage de l'église – Année 2026

Mme Michèle RAULLINE, Maire, Finances, informe le conseil municipal qu'il a été reçu en mairie une Circulaire préfectorale qui détermine le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Le tarif 2026 est de :

- 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune,
- 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées,

Pour la commune de TREFFENDEL, c'est le 2ème tarif qui s'applique, soit la somme de 126.91 €, qui est à verser à la paroisse Saint Judicaël en Brocéliande de Plélan-le-Grand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
-de voter l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2026 d'un montant de 126.91 € à verser à la paroisse Saint Judicaël en Brocéliande de Plélan-le-Grand.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 18 juin 2026,

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)